



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

L'action d'Amnesty International Faits et chiffres

Index AI : ORG 10/003/02

•

ÉFAI

•

Embargo :

28 mai 2002, 11 heures GMT

L'action d'Amnesty International

Faits et chiffres

<i>Ce document donne un aperçu du travail effectué par Amnesty International au cours de l'année 2001</i>

SOMMAIRE

<i>Amnesty International aujourd'hui</i>	2
<i>Mener campagne en faveur des droits humains</i>	2
<i>Pour un monde sans torture</i>	3
<i>Actions en faveur de cas individuels</i>	3
<i>Réseaux spécialisés d'Amnesty International</i>	3
<i>Un défi permanent</i>	5
<i>Financement</i>	5

Ce document donne un aperçu du travail effectué par Amnesty International au cours de l'année 2001.

Amnesty International s'est donné pour mission la recherche et l'action au service de l'ensemble des droits humains. Dans ce cadre général, l'organisation concentre ses efforts sur la prévention et l'éradication des atteintes graves aux droits fondamentaux de la personne humaine, comme le droit à l'intégrité physique et mentale, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à ne pas être victime de discrimination.

Amnesty International s'oppose aux exactions perpétrées par les groupes d'opposition, comme la prise d'otages, les actes de torture, l'exécution de prisonniers et autres homicides délibérés et arbitraires ; elle vient en aide aux demandeurs d'asile qui sont menacés d'être renvoyés dans un pays où leurs droits humains fondamentaux pourraient être bafoués ; elle collabore avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG), avec les Nations unies et avec des organisations intergouvernementales (OIG) régionales ; elle assure une surveillance dans les domaines militaire, de sécurité ou de police (MSP) ; et elle organise des programmes d'éducation et de sensibilisation aux droits humains.

Amnesty International aujourd'hui

Fondée en 1961 par l'avocat britannique Peter Benenson, Amnesty International compte aujourd'hui plus d'un million de membres, d'abonnés aux publications et de donateurs réguliers dans plus de 140 pays et territoires. Avec plus de 350 salariés et 100 bénévoles originaires de plus de 50 pays, le Secrétariat international, situé à Londres, est le centre nerveux du mouvement.

On dénombre plus de 7 800 groupes locaux, groupes de jeunes, d'étudiants et de professionnels dans plus de 100 pays et territoires à travers le monde. Des sections nationales sont implantées dans 56 pays et il y a des structures susceptibles de devenir un jour des sections dans 24 autres pays et territoires.

Amnesty International est un mouvement démocratique dirigé par un Comité exécutif international (CEI) composé de neuf membres, élus tous les deux ans par un Conseil international (CI) formé de représentants des sections.

Mener campagne en faveur des droits humains

Au cours de l'année 2001, des délégués de l'organisation se sont rendus dans des dizaines de pays et territoires pour rencontrer des victimes de violations des droits humains, assister à des procès en qualité d'observateurs et s'entretenir avec des représentants de l'État et des personnes militant pour la défense des droits humains.

Partout dans le monde, les membres, sympathisants et salariés d'Amnesty International mobilisent l'opinion publique et exercent des pressions sur les gouvernements, les personnes ou les organismes susceptibles d'intervenir pour mettre fin aux atteintes aux droits humains. Leurs activités sont très diverses : manifestations publiques, envoi de lettres, éducation aux droits humains, organisation de concerts en vue de collecter des fonds, interventions auprès des autorités locales, pressions sur les OIG, appels en faveur d'une personne ou encore organisation de campagnes internationales sur un pays donné ou un problème spécifique.

Chaque année, dans le monde entier, les membres d'Amnesty International conjuguent leurs efforts pour faire campagne sur des questions relatives aux droits humains dans un pays donné ou sur un type particulier de violations des droits humains. Ces campagnes de grande envergure servent à rendre compte des principales questions relatives aux droits humains, à faire pression sur des gouvernements et à mener, dans le but de faire bouger les choses, une action conjointe avec les défenseurs des droits humains sur place et les organisations locales.

Pour un monde sans torture

La campagne internationale d'Amnesty International contre la torture s'est poursuivie tout au long de l'année 2001. L'organisation a fait campagne contre la torture et les mauvais traitements infligés aux femmes, aux enfants, aux minorités ethniques et aux lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT). Quatre pays ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et un certain nombre de responsables ou de représentants des gouvernements se sont engagés à faire adopter une législation interdisant la torture dans leur pays.

À la fin de l'année, plus de 35 000 personnes de 188 pays différents s'étaient inscrits sur le site web d'Amnesty International consacré à cette campagne (www.stoptorture.org) et s'étaient engagées à réagir face aux cas urgents en envoyant des messages électroniques.

Actions en faveur de cas individuels

Durant l'année 2001, les groupes locaux et les réseaux d'Amnesty International sont intervenus en faveur de plus de 2 813 victimes de violations des droits humains.

Les réseaux Actions urgentes d'Amnesty International ont travaillé sur 408 dossiers de personnes menacées ou déjà victimes de violations de leurs droits fondamentaux dans 81 pays et territoires. Parmi les atteintes aux droits humains signalées figuraient des actes de torture, des « disparitions », des condamnations à mort, des morts en détention et des expulsions vers des pays où existaient des risques avérés de violation des droits des personnes concernées. Cent dix-sept de ces actions ont connu une issue satisfaisante. Le réseau des Actions urgentes regroupe plus de 80 000 bénévoles dans 85 pays environ.

Réseaux spécialisés d'Amnesty International

Principales réalisations

Le **réseau Juristes** a continué à faire campagne, aux côtés de plus d'un millier d'ONG membres de la Coalition des ONG pour une Cour pénale internationale, afin d'amener les États à signer et à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale (CPI) adopté à Rome et à promulguer des textes d'application efficaces. Plus de 60 États ont d'ores et déjà ratifié le Statut de Rome, instaurant ainsi officiellement la Cour pénale internationale en février 2003.

Le **réseau MSP** (transfert d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police) a poursuivi sa campagne en faveur du contrôle effectif des transferts d'armes et de compétences dans les domaines liés à la sécurité, afin d'empêcher que ces équipements et savoirs ne soient utilisés pour porter atteinte aux droits fondamentaux. Le réseau a en particulier mené campagne pour la suspension de l'utilisation d'armes incapacitantes à décharges électriques.

Le **réseau Actions à l'égard des entreprises** a organisé une campagne couronnée de succès sur le commerce international des diamants, en collaboration avec d'autres ONG. En Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, le commerce des diamants génère des profits qui sont utilisés pour acheter des armes, favorisant ainsi les violations des droits humains. Les gouvernements ont fait un pas dans la bonne direction en approuvant la création d'un système international de certification des diamants. De façon générale, le réseau continue à promouvoir auprès des entreprises des lignes de conduite incorporant la défense des droits humains et les aide à les élaborer.

Le **réseau Enfants** a mené campagne afin d'inciter les États à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le 12 novembre, la Nouvelle-Zélande est devenue le dixième État à avoir ratifié le Protocole qui est donc entré en vigueur le 12 février 2002.

Le **Réseau LGBT** (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) a fait campagne essentiellement sur les thèmes abordés dans deux documents majeurs : *Torture. Ces femmes que l'on détruit* (index AI : ACT 40/001/01) et *Torture. Identité sexuelle et persécutions* (index AI : ACT 40/016/01).

Le **réseau Professionnels de la santé** comprend des médecins, des infirmières, des psychologues et autres professionnels de la santé dans plus de 30 pays dans le monde. Ce réseau s'est occupé d'une cinquantaine d'actions médicales, en faveur notamment de prisonniers malades à qui les soins avaient été refusés ou en faveur de professionnels de la santé harcelés par les autorités pour avoir soigné des opposants.

<http://www.amnesty.org>

Le site, en langue anglaise, d'Amnesty International contient plus de 20 000 fichiers et enregistre chaque jour plus de 10 000 connexions en provenance des quatre coins du monde. Il donne accès aux rapports publiés par l'organisation depuis 1996, aux communiqués de presse et aux informations relatives aux campagnes et aux appels d'Amnesty International, ainsi que des précisions sur les bureaux d'Amnesty International dans le monde entier.

En 2001, le site a fait paraître plus de 100 appels en faveur de personnes menacées à titre individuel ou de campagnes sur des thèmes comme la torture, le commerce des armes, la discrimination sexuelle, la législation relative aux droits humains et la réaction à la crise déclenchée par les attentats du 11 septembre aux États-Unis (<http://www.amnesty.org/actnow/>).

Au cours de la période précédant la Journée des droits de l'homme (10 décembre), une pétition demandant aux gouvernements d'agir « *sans délai* » pour la défense des droits humains a recueilli plus de 10 000 signatures

sur Internet. Au cours de l'année, plus de 120 000 courriers électroniques ont été envoyés à différents gouvernements au nom d'Amnesty International dans le cadre de sa campagne mondiale contre la torture.

L'organisation dispose également de sites en français (www.efai.org), en espagnol (www.edai.org) et en arabe (www.amnesty-arabic.org).

Un défi permanent

Le *Rapport annuel 2002* d'Amnesty International fait le point sur les violations des droits humains au cours de l'année 2001 :

EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

- Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 47 pays pendant l'année 2001.

« DISPARITIONS »

- On ignore ce qu'il est advenu de personnes qui ont « disparu » dans 35 pays au cours de l'année 2001 et des années précédentes.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

- Des détenus auraient été torturés ou maltraités par des membres des forces de sécurité, de la police ou d'autres agents de l'État dans 111 pays.

PRISONNIERS D'OPINION

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans 56 pays.

DÉTENTION SANS INCULPATION NI JUGEMENT

- Des personnes ont été arrêtées arbitrairement et placées en détention ou maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 54 pays.

PEINE DE MORT

- Au cours de l'année 2001, des condamnations à mort ont été prononcées dans 50 pays et des exécutions ont eu lieu dans au moins 27 pays. Il ne s'agit là que des cas portés à la connaissance d'Amnesty International ; les véritables chiffres sont sans doute plus élevés.

EXACTIONS COMMISES PAR LES GROUPES D'OPPOSITION ARMÉS

- Des groupes d'opposition armés ont commis à l'encontre de civils de graves atteintes aux droits humains telles que des actes de torture, des prises d'otages et des homicides délibérés et arbitraires dans 42 pays.

Financement

Afin de maintenir son indépendance, Amnesty International ne sollicite ni n'accepte aucune aide financière des gouvernements. Les centaines de milliers de dons qui font vivre le mouvement proviennent de ses membres, du public et d'organisations diverses telles que des fondations ou des entreprises éthiques).

Le budget international de l'organisation est consacré au travail effectué par les chercheurs d'Amnesty International sur les violations des droits humains commises dans le monde entier, à l'envoi de délégués qui assistent aux procès en qualité d'observateurs et entreprennent des démarches auprès des gouvernements, ainsi qu'à la gestion des activités internationales concernant l'information du public, les campagnes et le développement du mouvement.

Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, le budget international de l'organisation était de 20 940 000 livres sterling (GBP) – y compris les provisions pour imprévus –, réparties comme suit :

Soutien au développement du mouvement	3 040 000 GBP	15 %
Campagnes	1 999 800 GBP	10 %
Publications et traductions	2 593 000 GBP	13 %
Recherche et action	4 927 300 GBP	24%
Bureaux déconcentrés	1 406 000 GBP	7 %
Soutien à la recherche et à l'action	2 926 800 GBP	14 %
Frais de gestion	3 421 500 GBP	17 %

En outre, des fonds de secours ont été versés aux victimes de violations des droits humains et à leur famille pour un total, pendant la même période, de 110 000 GBP.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Facts and figures: The work of Amnesty International.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 2002.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
